

Commune d'AVRILLÉ

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à treize heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Avrillé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle annexe de la mairie, sous la présidence de Sylvie VERDON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2026

PRESENTS : Mme VERDON Sylvie, M. GAUDIN Guy, M. THUBIN Frédéric, M. SUAUD Francis, Mme COTTIER Marina, Mme GRONDIN Fabienne, Mme DUPE Valérie, Mme LESAGE-GARREAU Emilie, M. BOUGRAS Julien, M. NICOLAIZEAU Romain, M. MOTAIS Mathis,

EXCUSES : Mme GOURAUD Cécile (pouvoir à M. GAUDIN Guy), Mme GODARD Béatrice (pouvoir à Mme DUPE Valérie), Mme RABILLER Pauline (pouvoir à Mme GRONDIN Fabienne), M. CELLIER Maxime (pouvoir à M. MOTAIS Mathis)

NON EXCUSE : M. THUBIN Frédéric,

Monsieur MOTAIS Mathis est désigné secrétaire de séance.

Dél : 2026/045 - Objet : Tarifs restauration scolaire et périscolaire

Il est exposé au Conseil Municipal que le décret n° 2006-753 du 29 Juin 2006 indique notamment que les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles, des écoles élémentaires, des collèges et des lycées de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge.

Compte-tenu de l'inflation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, fixe à compter de la rentrée scolaire 2026/2027 les tarifs de la restauration scolaire et du périscolaire de l'école publique Jean de La Fontaine comme suit :

Restaurant scolaire :

- *Enfant scolarisé* : 4,00 €uros
- *Adultes – Instituteurs* : 6,00 €uros

Garderie périscolaire :

- *Matin* : 1,20 € la première ½ heure, au-delà forfait 2,30 €
- *Soir* : 1,20 € la première ½ heure, au-delà forfait 2,94 €

Le Secrétaire,

Pour Extrait Conforme,
Le Maire, Sylvie VERDON

